

Société Alzheimer

M O N T R É A L



GUIDE À L'INTENTION DES **ORGANISATEURS** D'ÉVÈNEMENTS TIERS

OBJET DU GUIDE À L'INTENTION DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS TIERS

Le guide de l'organisateur tiers constitue la base des règles et directives pour l'organisation de tout évènement tiers, en personne ou en ligne. Il définit les responsabilités réciproques, ainsi que les meilleures pratiques entre la Société Alzheimer de Montréal et l'organisateur tiers. Il définit également l'ensemble des tâches inhérentes à la mise en place et à la bonne réussite de l'organisation d'un évènement tiers.

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE MONTRÉAL

Qui sommes-nous ?

La Société Alzheimer de Montréal, fondée en 1981, est un organisme à but non lucratif qui s'efforce d'offrir des services de soutien novateurs, de qualité, pertinents et soigneusement intégrés pour répondre aux besoins spécifiques des Montréalais touchés par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée.

Notre mission

Alléger les conséquences sociales et personnelles de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées en offrant des interventions, des soins et des services de soutien de pointe qui ont un impact positif à long terme.

En quoi consistent la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ?

L'Alzheimer et les maladies apparentées se manifestent par une altération cognitive, dont des troubles reliés à la mémoire, à la concentration, à la résolution des problèmes et au langage, suffisamment grave pour affecter la capacité de la personne diagnostiquée à poursuivre ses activités quotidiennes.

Le comportement et les émotions peuvent également être affectés. Ces maladies sont progressives, c'est-à-dire que les symptômes s'aggravent au fur et à mesure de la dégénérescence des cellules et de leur mort éventuelle. Outre la maladie d'Alzheimer, il existe plusieurs autres maladies apparentées: les maladies vasculaires (dues à un accident vasculaire cérébral), la maladie à corps de Lewy, les traumatismes crâniens, la dégénérescence fronto-temporale, la maladie de Creutzfeldt-Jakob, la maladie de Parkinson et la maladie de Huntington. Ces affections peuvent présenter des symptômes similaires ou qui s'entrecroisent.

Société Alzheimer
M O N T R É A L

ÉVÈNEMENT TIERS, DÉFINITION DE CONTENU

Qu'est-ce qu'un événement tiers ?

Un événement tiers consiste en une initiative de collecte de fonds présentée par une personne, un groupe communautaire, un club philanthropique ou une entreprise, à l'extérieur de la Société Alzheimer de Montréal, au moyen d'une activité planifiée, gérée et financée par l'organisateur et les participants externes. Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel pour organiser un événement. Celui-ci peut être une collecte de fonds pour rendre hommage à quelqu'un que vous aimez, pour célébrer un anniversaire, pour un défi personnel ou sportif, ou plusieurs autres occasions. Il suffit de trouver une idée que l'on a envie de mener à bien, du début à la fin, et d'en faire part à la Société Alzheimer de Montréal. L'organisateur tiers est donc une personne ou groupe de personnes désireux de s'engager et de faire une différence dans la collectivité en organisant un événement de financement ou en transformant une activité existante en une collecte de fonds.

Des événements tiers au profit de la cause



Société Alzheimer
MONTRÉAL



N'hésitez pas à consulter notre [site Web](#) pour avoir une idée des évènements tiers organisés à ce jour !

Pourquoi amasser des fonds au profit de la Société Alzheimer de Montréal ?

Sur l'île de Montréal, près de 40 000 personnes vivent actuellement avec la maladie d'Alzheimer ou un trouble neurocognitif. D'ici 2040¹, ce nombre doublera et la demande pour les services de la Société Alzheimer de Montréal augmentera d'année en année. C'est pourquoi nous avons besoin du soutien de collecteurs de fonds dévoués tels que vous : une liaison pour le maintien des services actuels et l'élargissement de l'offre pour le nombre grandissant de personnes en ayant besoin, grâce aux fonds recueillis.

1- <https://alzheimer.ca/fr/multiples-facettes-troubles-neurocognitifs-canada-etude-phare-rapport-2>

Comment mon initiative fera-t-elle une différence pour les Montréalais vivant avec la maladie d'Alzheimer ainsi que leurs proches aidants ?

Voici quelques exemples qui démontrent que l'argent amassé lors de votre collecte de fonds contribuera grandement à soutenir les Montréalais touchés par la maladie d'Alzheimer et leurs proches. Toutes les collectes de fonds, peu importe le montant amassé, nous permettent de mener à bien notre mission.

Consultez notre [rapport d'activités](#) pour voir en quoi votre collecte a un impact sur le maintien de nos services

La somme de 9 000 \$ permet à la Société d'offrir ses programmes de soutien en assurant une rencontre mensuelle à huit groupes de proches aidants, aux quatre coins de Montréal, durant douze mois.

La somme de 6 000 \$ permet de financer les rencontres de groupes favorisant la stimulation cognitive, offerts le lundi et le vendredi. Les participants bénéficient d'activités thérapeutiques variées qui leur permettent d'avoir des discussions, de participer à des activités physiques, et de stimuler leur réserve cognitive et autres activités de création. À titre d'exemples : les sessions de yoga, yoga du rire, art-thérapie, et autres.

La somme de 3 000 \$ permet à vingt-cinq personnes vivant avec l'Alzheimer de participer à nos ateliers d'art-thérapie pendant huit mois. Grâce aux ateliers d'art-thérapie, les personnes diagnostiquées d'un trouble neurocognitif ont l'occasion de s'exprimer, de socialiser avec les autres et d'améliorer leur qualité de vie.

La somme de 1 200\$ permet à la Société de tenir les conférences de sensibilisation partout à Montréal afin de briser la stigmatisation qui accompagne la maladie, faciliter l'obtention d'un diagnostic précoce et favoriser une intervention rapide.

La somme de 600\$ permet à la Société d'offrir un groupe d'information et de soutien d'une durée de six semaines à une dizaine de proches aidants. Ces groupes donnent aux proches aidants un cours accéléré pour mieux comprendre le diagnostic. Il les aide à développer des stratégies pour mieux accompagner leurs proches tout en répondant à leurs propres besoins.

*Au-delà de la maladie, il y a la personne.
N'attendez plus ! Organisez votre évènement !*



Société Alzheimer
MONTRÉAL

PLANIFICATION D'UN ÉVÈNEMENT TIERS

Tout évènement de collecte de dons organisé par un ou des tiers au profit de la Société Alzheimer de Montréal doit au préalable être approuvé. Voici les quatre étapes initiales pour organiser un évènement tiers :



Remplissez le « **Formulaire de proposition d'évènement tiers** »



Une fois que la Société Alzheimer de Montréal aura reçu le formulaire, **une période de cinq (5) jours ouvrables est requise pour recevoir l'approbation** de votre évènement. Le chargé aux évènements et à la vie associative communiquera avec vous afin de planifier une rencontre et discuter de vos idées afin de bien vous accompagner. Une rencontre en personne est préférable, mais si vous ne pouvez y assister, la rencontre aura lieu par téléphone ou en vidéoconférence. Fait à noter : **la Société se réserve le droit de refuser toute activité proposée qui ne serait pas liée à sa mission et ses valeurs.**



Une fois votre activité approuvée, nous vous enverrons par courriel le Formulaire de proposition d'évènement tiers approuvé, ainsi que le logo de la Société à utiliser sur vos documents promotionnels. **L'équipe de philanthropie de la Société se rend disponible pour vous appuyer dans le coup d'envoi de votre activité.** Depuis plus de 40 ans, la Société Alzheimer de Montréal planifie, organise et évalue des activités de collecte de fonds. Son service des communications assure également la promotion de votre évènement. Nous sommes là pour vous!



Commencez à organiser votre collecte de fonds. L'organisateur de l'évènement s'engage à communiquer à la Société Alzheimer de Montréal le montant amassé dans un délai de 7 jours ouvrables. En outre, il s'engage à remettre le montant amassé dans un délai maximal de 30 jours ouvrables à la Société Alzheimer de Montréal.

Société Alzheimer
M O N T R É A L

Questions importantes à vous poser lorsque vous organisez une activité de financement :

1. Devrais-je recruter des bénévoles ?

Suivant son envergure, l'activité pourrait nécessiter l'aide de bénévoles dans votre équipe. Au besoin, la Société peut vous accompagner dans le recrutement des bénévoles pour vous soutenir lors de l'activité.

2. Dois-je obtenir des permis spéciaux des autorités : la municipalité, l'arrondissement et/ou la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ?

Prévoyez l'obtention des permis, surtout si l'activité comprend un tirage, la vente d'articles ou le service de boissons alcoolisées. Il revient aux organisateurs d'obtenir les permis voulus auprès des instances appropriées.

3. Quel est mon objectif de collecte de fonds ?

Estimez les revenus possibles afin de déterminer si l'objectif de collecte de fonds est réalisable.

4. Quel est mon budget ?

Établissez un budget qui prévoit les dépenses à venir (matériel, publicité, décoration, locaux, nourriture, etc.). Prévoyez également un budget « imprévus ».

5. Où et quand aura lieu mon évènement ?

Planifiez l'activité tôt afin d'avoir suffisamment de temps pour l'organiser, la promouvoir et la réaliser. Il importe de choisir une date qui n'entre pas en conflit avec les autres activités de financement dans votre environnement ou d'autres organismes. [Consultez notre site Web](#) et celui de la municipalité dans laquelle vous souhaitez organiser votre activité pour ce faire.

6. Ma collecte de fonds respecte-t-elle les politiques et procédures de la Société Alzheimer de Montréal ?

Votre évènement doit respecter notre mission et nos valeurs. N'hésitez pas à contacter notre équipe si vous avez des doutes ou des questions.

7. Comment vais-je promouvoir mon activité et/ou vendre des billets (le cas échéant) ?

Pour favoriser la promotion, la crédibilité et la notoriété de l'activité, la Société Alzheimer de Montréal peut relayer votre évènement sur ses réseaux et vous conseiller sur les meilleures pratiques. Vous êtes responsable de la vente de billets et de la promotion de votre activité.

8. Puis-je obtenir un reçu fiscal au nom des personnes qui font un don lors de ma collecte de fonds ?

La Société Alzheimer de Montréal remet un reçu pour tout don de bienfaisance de 20\$ et plus. Conservez un registre des personnes ayant fait un don lors de votre activité en incluant nom, prénom, adresse civique, numéro de téléphone et le montant du don.

9. Puis-je envisager qu'un représentant de la Société Alzheimer de Montréal sera présent lors de mon évènement de collecte de dons ?

La société Alzheimer de Montréal sera heureuse, dans la mesure du possible, d'être présente lors de votre évènement si celui-ci compte plus de 20 participants.

10. Dois-je souscrire une assurance pour mon évènement ?

Il revient aux organisateurs d'obtenir les assurances civiles voulues auprès des instances appropriées. Veuillez noter que l'assurance de la Société ne couvre pas les évènements tiers. La Société Alzheimer de Montréal n'est aucunement responsable des bris, accidents, réclamations, dommages ou poursuites faisant suite ou en relation avec la tenue de votre évènement.

Utilisation du logo de la Société Alzheimer de Montréal et de la description de l'organisme

La page Web de votre collecte de fonds, vos publications sur les médias sociaux et/ou tout visuel imprimé faisant la promotion de l'évènement doivent comprendre le logo de la Société Alzheimer de Montréal qui vous aura été préalablement fourni, une brève description de l'organisme (telle que sa mission), ainsi qu'un hyperlien menant vers la page d'accueil du site Web de la Société.

Tout matériel promotionnel qui contient notre logo et/ou les descriptions de notre organisme doivent être approuvés par notre équipe de communication, avant de pouvoir être utilisé et/ou distribué. La Société se réserve le droit de réviser tout matériel promotionnel qui la concerne ou relatif à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées, afin de s'assurer qu'il soit à jour et exact. Les documents et le matériel doivent nous être soumis suffisamment à l'avance (10 jours ouvrables avant votre évènement) pour assurer sa révision et son approbation. Normalement, pour une promotion adéquate d'un évènement, nous suggérons 6 à 8 semaines de promotion. Il nous faut donc obtenir le matériel promotionnel pour approbation avant ce délai. Bien sûr, il en revient aux organisateurs de choisir à quel moment ils souhaitent promouvoir leur évènement, selon la date de celui-ci.

Note : Nous disposons également d'un guide dédié aux évènements Facebook, disponible sur demande.

Prêt-e à relever le défi ?

Voici cinq (5) secrets d'une collecte de fonds réussie :

1. Définir des objectifs clairs pour votre campagne de collecte de fonds

Une campagne de collecte de fonds efficace commence par la définition d'objectifs clairs et mesurables. Ces objectifs servent de base à la planification, à l'exécution et à l'évaluation.

2. Construire une équipe de collecte de fonds solide

Une équipe de collecte de fonds solide est essentielle au succès de la collecte de fonds. Chaque membre apporte des compétences, une expérience et des perspectives uniques. En réunissant une équipe diversifiée et compétente, vous pouvez maximiser votre potentiel de collecte de fonds.

3. Miser sur une stratégie d'identification et d'engagement des donateurs

Les donateurs sont la pierre angulaire du succès des campagnes de collecte de fonds. L'identification et l'engagement des donateurs constituent une étape cruciale dans la constitution d'une base de donateurs durable.

4. Créer un message de collecte de fonds efficace et organiser un événement de collecte de fonds engageant

Un message de collecte de fonds convaincant est essentiel pour capter l'attention et l'intérêt des donateurs potentiels. Il doit communiquer efficacement la mission, l'impact et l'importance de soutenir votre cause.

5. Exploiter les réseaux sociaux et les plateformes en ligne

À l'ère numérique d'aujourd'hui, les réseaux sociaux et les plateformes en ligne sont devenus de précieux outils pour la collecte de fonds. Ils vous permettent d'atteindre un public plus large, d'engager des donateurs potentiels et d'amplifier leurs efforts de collecte de fonds.

N'attendez plus, lancez le vôtre et relevez le défi !

Société Alzheimer
M O N T R É A L

Protection des renseignements personnels, conformément à la Loi 25

Nous souscrivons à la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, tel que décrit dans notre politique et procédures et également publié sur notre site Web. Nous nous engageons à respecter la confidentialité de tout renseignement personnel que nous collectons dans le cadre de votre évènement tiers. Détails au alzheimermontreal.ca/protection-des-renseignements-personnels